

Fonds territorialisé « Résistance » : les critères d'éligibilité étendus

Depuis le 15 mai, les critères d'éligibilité au fonds Résistance ont été modifiés pour permettre à davantage d'entreprises et d'associations d'en bénéficier. Au local, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de l'Aube et Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent par l'intermédiaire de ce fonds un accompagnement sous forme d'avance remboursable. Pour soutenir les associations, entrepreneurs, auto-entrepreneurs et les petites entreprises (de moins de 20 salariés) de son territoire, Troyes Champagne Métropole a abondé ce fonds, à hauteur de 350 000EUR.

Un fonds pour financer ou cofinancer un besoin de trésorerie

Ce fonds a vocation à financer ou cofinancer le besoin en trésorerie du bénéficiaire, constitué pour assurer des dépenses essentielles au maintien et au redémarrage de l'activité : reconstitution d'un stock, réapprovisionnement en matière première/consommables, dettes fournisseurs et sous-traitants, équipements de protection ou aménagement liés aux gestes barrières.

Si certains critères d'éligibilité restent inchangés (siège ou immatriculation dans le Grand Est), d'autres ont été étendus pour permettre à davantage d'entreprises, entrepreneurs ou associations d'en bénéficier.

> Les entreprises qui emploient jusqu'à 20 salariés peuvent être éligibles (moins de 10 auparavant), tout comme les associations ou groupements d'employeurs associatifs employant au moins 1 salarié (inchangé).

> Le soutien peut aller désormais de 2 000EUR à 20 000EUR versés en une seule fois (voir 30 000EUR pour une structure juridique associative ou groupement associatif) (de 5 000 EUR à 10 000 EUR auparavant). Le besoin de trésorerie doit être d'au moins 2 000EUR (5 000EUR auparavant).

> Les conditions de remboursement évoluent également: remboursement semestriel sur 2 années avec un différé de 2 ans (avec possibilité de rééchelonnement de 1 année supplémentaire en cas de réelles difficultés financières du bénéficiaire)

Troyes champagne métropole accompagne les entreprises de son territoire

Dans la continuité de ses actions en faveur des acteurs de l'économie locale, les services de Troyes Champagne Métropole sont mobilisés pour instruire les dossiers des entreprises du territoire (les dossiers des associations ou groupement associatifs sont pris en charge par le Conseil Départemental). Chaque dossier est ensuite présenté en comité d'engagement départemental composé d'élus de la Région Grand Est, du Conseil départemental, de Troyes Champagne Métropole, et de communautés de communes du département et d'un représentant de la banque des territoires.

Déposer son dossier en ligne

Pour prendre connaissance de l'ensemble des critères d'éligibilité et déposer les demandes :

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr